



PROCÈS-VERBAL
1^{er} juin 2020

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix,
tenue le 1^{er} juin 2020 à 19h30 et à laquelle participent :

Mesdames les conseillères :

Myriam Cabana
Monique Côté

Messieurs les conseillers :

Jean-Paul Rouleau
Daniel Bock

Madame Caro-Sur Ash – absente
Monsieur Tommy Desjardins.- absent

Formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier.

Madame Carole Barbier, directrice générale et secrétaire trésorière
assiste à la séance.

En raison de circonstances exceptionnelles relatives à la pandémie et
aux risques de contamination du COVID 19, la séance se tient à huis
clos à l'hôtel de ville.

Présence et quorum

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tenue de la séance à l'hôtel de ville à huis clos
2020-06-01#01

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état
d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de
dix jours et qui s'est ensuite prolongée avec le dernier décret 544-2020 que
l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services
sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres
à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de
communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la
population, des membres du conseil et des employés municipaux que la
présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la
directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à y être présents et
à prendre part, délibérer et voter à l'hôtel de ville à huis clos.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :



N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h37 heures par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

Adoption de l'ordre du jour

2-Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-06-01#02

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Daniel Bock

Et résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

3- Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2020

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2020

2020-06-01#03

CONSIDÉRANT QUE le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4- Période de questions portant exclusivement sur les sujets mentionnés à l'ordre du jour (15 minutes maximum)

5 - RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

5.1-Rapport du maire des faits saillants de rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019

2020-06-01#04

Monsieur le maire fait lecture des faits saillants de la municipalité.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec et à la lumière du rapport financier dressé par l'auditeur indépendant M. Christian Gratton, CPA auditeur, CMA, de la firme Charlebois et Gratton CPA Inc., : je vous présente les faits saillants du rapport



financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019;

Les revenus de 2019 ont été de l'ordre de 1 159 516\$ tandis que les dépenses s'élèvent à 1 057 877\$. En somme, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice financier 2019 représente 34 577\$;

Plusieurs investissements ont été réalisés au cours de cette année. Tout d'abord, nous avons complété notre programme de taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018. Par ce programme, pour nos infrastructures, la municipalité a obtenu une subvention totale de 592 801\$ sur une période de 5 ans;

Nous vous invitons à consulter le rapport financier détaillé dans la rubrique publications sous l'onglet rapport du maire sur notre site internet <https://www.notredamedelapaix.qc.ca/>.

6 - FINANCES ET ADMINISTRATION

6.1-Approbation des comptes à payer 2020-06-01#05

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

Que les prélèvements automatiques au montant de 13 113.11\$ et les chèques numéros 10446 à 10474 totalisant un montant de 55 153.05\$ du mois de mai 2020, pour un total de 68 266.16\$ soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, Carole Barbier directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.


Carole Barbier
Directrice générale secrétaire-trésorière

6.2-Mandat à Équipe Laurence – Services d'accompagnement technique et administratif pour les demandes de subvention de la programmation TECQ 2019-2023 2020-06-01#06



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à différentes demandes de subvention auprès des gouvernements et maximiser le financement de ses projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Équipe Laurence offre des services d'accompagnement technique et administratif pour les demandes de subvention.

EN CONSÉQUENCE une offre de services a été demandée à la firme Équipe Laurence par Carole Barbier, directrice générale et secrétaire trésorière.

Il est proposé par
Et résolu

De mandater la firme Équipe Laurence pour l'obtention de services de d'accompagnement technique et administratif pour les demandes de subvention dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023 selon l'offre de services numéro 140-0001 / projet D-4596 datée du 20 mai 2020, selon les tarifs horaires proposés.

Pour la résolution
Daniel Bock
Jean-Paul Rouleau
Myriam Cabana

Contre la résolution
Monique Côté

6.3 -Embauche de l'opérateur de pelle **2020-06-01#07**

CONSIDÉRANT le besoin en personnel du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché pour une période minimale de deux semaines du 7 mai au 21 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux candidatures;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE le conseil municipal embauche Monsieur Michel Dupuis à titre d'opérateur de pelle selon les termes en annexe et que le conseil a dument reçu une copie du document intitulé Embauche – Michel Dupuis

Adoptée à l'unanimité

6.4 -Fauchage des abords des chemins municipaux **2020-06-01#08**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Service de débroussaillage Ménard enr., a présenté une soumission pour le fauchage des chemins publics de la municipalité au montant de 2 700\$ plus les taxes;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu



QUE la municipalité accepte la soumission de Service de débroussaillage
Ménard enr.

Adopté à l'unanimité

6.5 -Augmentation salariale de Shawn Renière
2020-06-01#09

CONSIDÉRANT que Shawn Renière est à l'emploi de la municipalité dans le
secteur travaux publics depuis le 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la demande fait le 4 mai 2020 de la part de Shawn Renière
d'obtenir une augmentation salariale;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu

QUE la municipalité et ses conseillers accepte tel que l'annexe intitulé
Augmentation salariale – Shawn Renière et que celle-ci soit rétroactif au 4
mai 2020.

Adopté à l'unanimité

6.6 - Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils – Plans et
devis pour la réfection du rang Sainte-Madeleine et de la montée Aubin
afin de compléter la demande de subvention Redressement des
infrastructures routières locales (RIRL)
2020-06-01#10

CONSIDÉRANT que le gang Sainte-Madeleine et de la montée Aubin sont
présents dans les recommandations du Plan d'intervention en
infrastructures routières locales (PIIRL) fait par la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que leurs travaux sont admissibles à la subvention
Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et que la
municipalité désire bonifier ceux-ci avec les enjeux de drainage de ces
chemins ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec exige, sans s'y
restreindre, des documents techniques pour modifier les interventions du
PIIRL, des plans et devis ainsi qu'une estimation détaillée pour soumettre
une demande conforme;

CONSIDÉRANT que les frais de conception sont admissibles à la subvention
Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que le financement est attribué aux premières demandes
complètes jusqu'à épuisement de la nouvelle enveloppe budgétaire;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, une offre de services a été demandée à la firme Équipe Laurence par Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Daniel Bock
Et résolu

De mandater la firme Équipe Laurence pour la réalisation de plans et devis pour la réfection du rang Sainte-Madeleine et de la montée Aubin afin compléter la demande de subvention Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour un montant forfaitaire de 21 000 \$ incluant les relevés et un argumentaire technique, les documents d'appel d'offres et la gestion d'un appel d'offres, le tout tel que décrit dans l'offre de services 140-0002 datée du 28 mai 2020. L'autorisation de procéder à une surveillance des travaux sera signifié à Équipe Laurence le moment venu selon les tarifs horaires proposés dans cette même offre.

Adopté à l'unanimité

7- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 -Avis de motion règlement d'emprunt – Camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales **2020-06-01#11**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Jean-Paul Rouleau, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-01 – Autopompe camion pompier décrétant un emprunt pour l'exécution de l'achat du camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales.

7.2 -Autorisation achat du camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales **2020-06-01#12**

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un camion-citerne est devenu nécessaire afin de remplacer le camion-citerne Freightliner 1997 FL80;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir un camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Carole Barbier à prendre les procédures nécessaires pour procéder à l'achat avec un règlement d'emprunt selon les meilleurs termes.

Adoptée à l'unanimité



7.3-Autorisation pour affichage d'appel d'offres sur SEAO – Achat du camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales
2020-06-01#13

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir un camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise madame Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offre pour l'achat du camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales sur le SEAO.

Adoptée à l'unanimité


- 8- URBANISME ET DÉVELOPPMENT DU TERRITOIRE**
- 9- DÉVELOPPMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**
- 10-LOISIRS ET CULTURE**
- 11- DIVERS**
- 12-PÉRIODE DE QUESTIONS**


13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2020-04-06#14

Tous les sujets à l'ordre étant épuisés;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu que la présente séance est levée à 20h24 heures.


Carole Barbier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière


François Gauthier
Maire



N° de résolution
ou annotation